

DÉCLARATION CONJOINTE

**PORTANT SUR LA COOPÉRATION
DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION,
DE LA FRANCOPHONIE
DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE**

ENTRE

LE QUÉBEC

ET

L'ÉTAT DE LOUISIANE

Réunis à Québec, le 17 juillet 2017, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, M^{me} Christine St-Pierre, et le lieutenant-gouverneur de l'État de Louisiane, M. William H. Nungesser, réitèrent leurs volontés d'intensifier la coopération dans les domaines de l'éducation, de la francophonie, de la culture et de la jeunesse.

Ils se rappellent les liens historiques d'amitié, l'héritage culturel commun et l'existence de coopération depuis près de 50 ans. Ils réitèrent que l'originalité d'une culture vivante et diversifiée constitue un élément majeur de leurs identités culturelles. Ils soulignent la mise en œuvre, en 2015, d'un programme de coopération Québec-Louisiane en matière de culture d'abord, puis élargi au secteur du patrimoine en 2016.

Ils se réjouissent des liens développés en matière d'éducation depuis la création du Conseil pour le développement de la langue française (CODOFIL) en 1968 et se félicitent de leurs efforts soutenus pour la pérennité de la langue française dans les Amériques. Ils mentionnent d'ailleurs l'importance du rôle du Centre de la francophonie des Amériques (CFA), constituant un partenaire de premier plan pour le développement de la langue française sur le continent. Ils se félicitent également de la création du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique (RVFFA), à Québec, en octobre 2015, sous l'impulsion notamment, des villes de Québec et de Lafayette. Ils soulignent que l'Assemblée nationale du Québec et les assemblées législatives de l'État de Louisiane ont signé un protocole d'entente en 2015.

Gardant à l'esprit l'importance d'échanges soutenus pour renforcer la relation unique entre le Québec et la Louisiane, ils renouvellent leurs intérêts à :

- maintenir l'échange d'informations, de documents et d'expertise en matière de politiques et de programmes culturels du Gouvernement du Québec et de l'État de Louisiane;

- faciliter l'accueil de délégations et/ou de missions dans les domaines de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la jeunesse, en mettant en valeur les racines francophones du Québec et de la Louisiane;
- poursuivre la réalisation d'échanges professionnels d'artistes, de professeurs, d'experts et de chercheurs entre organismes dans le secteur des industries culturelles, particulièrement dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle, du multimédia, de l'animation et des technologies numériques;
- encourager les échanges culturels par la promotion et la diffusion d'œuvres et de produits culturels, par la tenue d'événements permettant le rayonnement culturel des communautés et par le développement de partenariats entre établissements culturels;
- faciliter la réalisation de partenariats entre des organismes consacrés à la jeunesse du Québec, dont Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), et des organisations louisianaises, dont l'Association louisianaise des clubs de français des écoles secondaires (ALCFES), dans le but de fournir des occasions de séjour permettant d'élargir le champ d'expérience professionnelle des jeunes adultes des deux communautés (18-35 ans);
- collaborer avec les villes membres du RVFFA et leurs organismes partenaires, dont les villes de Québec et Lafayette, ainsi qu'avec le CFA et LOJIQ afin de contribuer au développement et à la consolidation du Réseau, notamment en Louisiane;
- encourager la collaboration dans le domaine de l'éducation, incluant l'enseignement supérieur, notamment en favorisant les partenariats entre universités québécoises et louisianaises, et en encourageant les initiatives permettant la réalisation de séjour d'études au Québec ou en Louisiane;
- collaborer afin de souligner le 50^e anniversaire du CODOFIL créé en 1968 ainsi que le Tricentenaire de La Nouvelle-Orléans (1718), deux événements d'importance pour le Québec et la Louisiane.

Pour ce faire, les Parties contribuent à mettre en place des mécanismes de consultation et de coordination. Les choix des interventions en matière de coopération, les modalités de mise en œuvre, la détermination des ressources humaines associées aux projets, de même que le financement, feront l'objet d'une communication constante.

Fait à Québec, le 17 juillet 2017, en double exemplaire, en langue française et en langue anglaise.

Original signé

Christine St-Pierre
Ministre des Relations internationales
et de la Francophonie

Original signé

William H. Nungesser
Lieutenant-gouverneur
État de Louisiane